

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° DP 057 712 24 V0029

Déposé le : 29/08/2024

Demandeur : Madame MEYER Reine-Marie

Nature des travaux : remplacement des menuiseries

Sur un terrain sis : 5 avenue du Général de Gaulle à

VIC-SUR-SEILLE (57630)

Référence(s) cadastrale(s) : 712 01 17

COMMUNE de VIC-SUR-SEILLE

DECISION de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VIC-SUR-SEILLE

Le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE

VU la déclaration préalable présentée le 29/08/2024 par Madame MEYER Reine-Marie, demeurant
5 Avenue du Général de Gaulle - 57630 VIC-SUR-SEILLE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour remplacement des menuiseries ;
- sur un terrain situé 5 avenue du Général de Gaulle à VIC-SUR-SEILLE (57630)
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Cartographie de l'aléa Retrait-Gonflement des Argiles disponible sur le site www.georisques.gouv.fr
et réalisée par le BRGM-MTES,

VU le plan local d'urbanisme révisé le 04/02/2022,

DECIDE

Article 1 (UNIQUE)

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

VIC-SUR-SEILLE, le 4 / 9 / 2024
Le Maire,

Le Maire,
Jérôme END



L'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.